

**Demande de gratuité "Tournoi des Papy's" du 6 au 9 juin 2014**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 39*

**LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

**Est absente et excusée** : Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoir a été donné par** : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Luc DESMAREST, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe accueillera sur les pelouses de la plage le Tournoi des Papy's, compétition internationale de rugby amateur, du 6 au 9 juin prochain.

La restauration des compétiteurs et l'organisation matérielle du tournoi seront organisées sur la pelouse et dans la salle des Congrès et sur une partie du parking de surface du parc de stationnement de la plage (côté salle des Congrès).

Afin d'accueillir cette manifestation, il est nécessaire de réserver la moitié du parking de surface du parc de stationnement de la plage et d'y interdire par conséquent le stationnement.

Il convient également d'accorder la gratuité de cette zone aux exposants et organisateurs pendant toute la durée des événements soit du 7 juin, à compter de 8h jusqu'au 9 juin 12h.

Considérant l'intérêt local et le caractère exceptionnel de cette manifestation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement du 7 juin 2014, à compter de 8 h jusqu'au 9 juin 2014, 12 h, sur la moitié de la zone dédiée au stationnement en surface du parking de la plage.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--